

Paris, le 29 mars 2022

**Destinataires :**

Comités Régionaux

Comités Départementaux

Réf : DV/DMB/SM/2022-097

Pôle Administration Générale/Service juridique

Dossier suivi par Dominique Maillot (05.61.26.30.97)

Objet : Solidarité Ukraine

ENVOI PAR MAIL

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

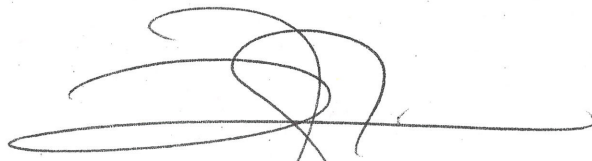
Pour faire suite à notre courrier du 22 mars 2022, nous vous informons que le Comité Directeur a validé la procédure de prise en charge des licences des réfugiés ukrainiens qui souhaitent participer aux activités des clubs affiliés.

En conséquence, la procédure est la suivante :

1. Le club informe son Comité Départemental et son Comité Régional par mail de l'accueil de réfugiés ukrainiens au sein de sa structure.
2. Le club saisit la demande de licence du réfugié ukrainien sur @ffgymlicence dans un décompte spécifique et la soumet au Comité Régional pour validation. Le club précise bien la nationalité du licencié « Ukraine ».
3. Le club ne règle aucun frais : ni licence, ni assurance, ni cotisation départementale, ni cotisation régionale.
4. Le Comité Régional valide le décompte de la licence.
5. A la fin de la saison 2022, le Comité Régional transmettra à la FFGym un récapitulatif complet des licences des réfugiés ukrainiens validées sur son territoire. Ce récapitulatif permettra de régulariser la facture du solde des licences de la saison 2021/2022.

Nous vous rappelons que ce dispositif est valable pour la saison 2021/2022 pour les réfugiés de nationalité ukrainienne.

Comptant sur votre coopération et votre soutien à ces populations, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée  
Directeur Exécutif

Copie : Comité Directeur, service comptabilité